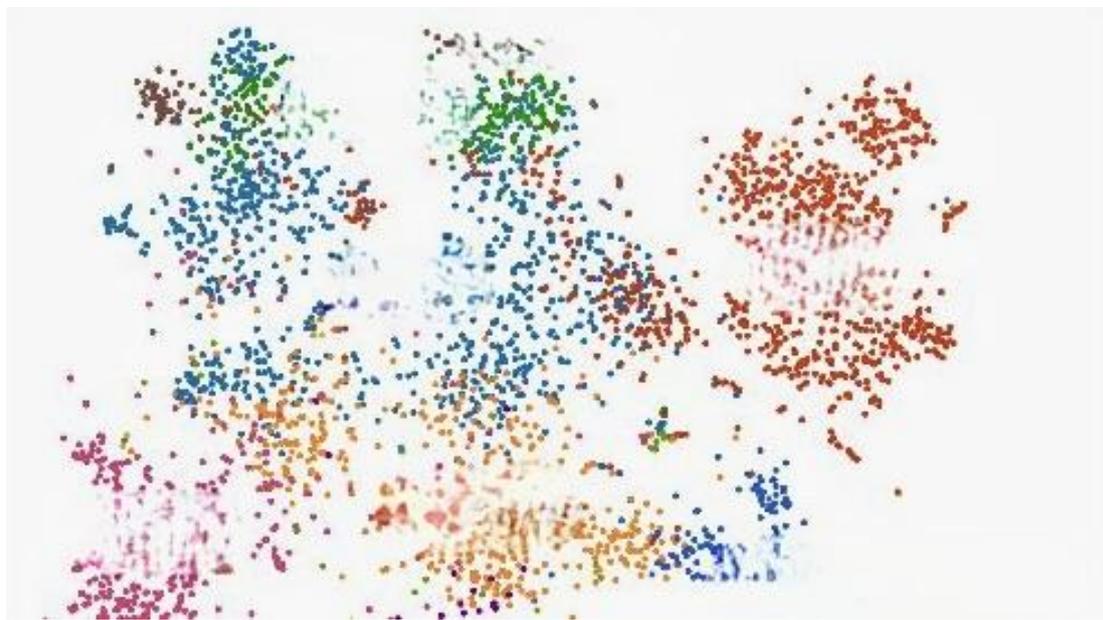


Au soutien d'une *coopération continue* en matière de Recherche & Innovation :



EDUC SUB-CLUSTERING EVENTS

- **L'AVENIR DE LA SCIENCE : ARCHIVES SCIENTIFIQUES ET NOUVELLES RECHERCHES** (à l'Université de Paris Nanterre)

Les initiatives entamées et proposées par UPN au profit de *sub-clustering partnerships* de EDUC, ont été confrontées à de nouvelles possibilités de financement dans le cadre du nouveau projet de l'alliance, EDUC-WIDE. L'objectif principal de ces rencontres est de développer des collaborations autour de la Science ouverte, couplée à l'ouverture d'Infrastructures de recherche au sein d'environnement internationaux, à la fois académiques et **à faveur de l'alliance, avec les autres programmes de financement européens relatifs à l'ouverture des données de recherche.**

Les chercheurs participant et contribuant scientifiquement à la rencontre, ont mis l'accent sur :

- l'intérêt pour l'implémentation de dispositifs voués à la gestion des données de recherche ouvertes, avec une attention particulière pour les questions autour de la durabilité en termes écologiques et éthiques. Si les archives scientifiques naissent en tant qu'*objets numériques*, leur usage s'associe à la praticabilité du savoir académique et scientifique dans plusieurs

environnements de la culture : comment mettre en dialogue les institutions culturelles (musées, universités, bibliothèques) avec les corps multiples de notre société ?

- la nécessité de mettre en relation différents domaines et différentes catégories d'archives numériques

- l'utilité de tisser des liens opérationnels avec les centres d'archives des universités partenaires (à Nanterre par exemple, cela implique, hors et déjà, une concertation avec MSH Mondes et La Contemporaine)

- le besoin de mettre en commun et de construire une méthodologie en devenir, sur la base de plusieurs biais techniques et d'une vision pluridisciplinaire

- l'importance de faire remonter l'expérience de l'ouverture des archives aux juristes, afin d'enrichir ou d'ajuster les cadres juridiques actuels pour les « modes d'emploi » de Sciences Ouvertes.